
PREMIÈRE SESSION DE LA 51^e LÉGISLATURE

Session d'ouverture du 25 mai 2021

Séance du mardi 25 mai 2021, à 11 heures, au Château de Neuchâtel

Présidence de M. Boris Keller, doyen d'ancienneté,
puis de M. Quentin Di Meo, président

MUTATIONS SURVENUES ENTRE LA DATE DES ÉLECTIONS ET L'OUVERTURE DE LA LÉGISLATURE

M^{me} Françoise Jeandroz et M. Stéphane Reichen, députés suppléants, se sont désistés par courriel respectivement du 26 avril et du 11 mai 2021. Ils sont remplacés par M. Julien Gressot et M^{me} Anouk Steiner.

M^{mes} Florence Nater et Crystel Graf, députées, ont été élues au Conseil d'État le 9 mai 2021. Elles sont remplacées dans leurs fonctions de députées respectivement par M^{mes} Nadia Chassot et Anita Cuenat, elles-mêmes remplacées dans leurs fonctions de députées suppléantes par M^{me} Océane Taillard et M. Laurent Duding.

ÉTAT NOMINATIF AU 25 MAI 2021

Total :

- 100 députées et députés,
dont 32 PLRN, 21 PSN, 19 Verts, 8 POP, 8 UDC, 8 PVL et 4 LC ¹⁾
- 20 députées suppléantes et députés suppléants,
dont 5 PLRN, 5 PSN, 4 Verts, 1 POP, 2 UDC, 2 PVL et 1 LC

PLRN (32 député-e-s, 5 député-e-s suppléant-e-s)

32 député-e-s

1. BONGIOVANNI, Fabio
2. GEISER, Claudine
3. ROSSELET, Stéphane
4. HUMBERT-DROZ, Damien
5. GERMAIN, Didier
6. MENOUD, Sandra
7. KUNTZER, Ludovic
8. FALLET, Mary-Claude
9. HAENY, Béatrice

¹ PLRN : Parti libéral-radical neuchâtelois
PSN : Parti socialiste neuchâtelois
Verts : Parti Les Verts
POP : Parti ouvrier et populaire
UDC : Union démocratique du centre
PVL : Parti Vert'Libéral
LC : Parti Le Centre

10. ROBERT-NICOUD, Martial
11. CURTY, Sarah
12. RUEDIN, Nicolas
13. MARTINEZ, Vincent
14. COURVOISIER, Blaise
15. MAIRE, Alexis
16. JURT, Andreas
17. ROHRER, Sophie
18. DI MEO, Quentin
19. VON ALLMEN BENOIT, Armelle
20. MUSTER, Carine Simone
21. JUILLERAT, Caroline
22. SCHAFFNER, Corinne
23. STUDER, Sloane
24. HALDIMANN, Cédric
25. KELLER, Boris
26. RIEDER, Lionel
27. ZURBUCHEN, Michel
28. DROZ, Bastian
29. MARTI, Sébastien
30. FRÉSARD, Josette
31. KRÄHENBÜHL, Francis
32. CHASSOT, Nadia

- 5 député-e-s suppléant-e-s*
1. FRICK, Hermann
 2. LEUTWILER, Pascale Ethel
 3. BORLOZ, Patricia
 4. CORTINA, Céline
 5. TAILLARD, Océane

PSN (21 député-e-s, 5 député-e-s suppléant-e-s)

- 21 député-e-s*
1. BOLAY MERCIER, Corine
 2. DOCOURT DUCOMMUN, Martine
 3. HUNKELER, Baptiste
 4. MERMET, Christian
 5. DELLA PIETRA, Katia
 6. LOUP, Anne-Françoise
 7. LA FATA, Garance
 8. JEMMELY, Josiane
 9. FUCHS-ROTA, Sarah
 10. DE MONTMOLLIN, Antoine
 11. EYMANN, Joëlle
 12. LIÈVRE, Assamoi Rose
 13. DUBOIS, Romain
 14. MATTHEY, Marinette
 15. CLÉMENCE, Hugo
 16. CLERC-BIRAMBEAU, Annie
 17. EBNER COTTET, Nathalie
 18. GRETILLAT, Jonathan
 19. ROBERT-NICOUD, Fabienne
 20. BRAMAUD DU BOUCHERON, Anne
 21. CUENAT, Anita

- 5 député-e-s suppléant-e-s*
1. CAPELLI, Karin
 2. CHOUITER DJEBAILI, Amina
 3. COURCIER DELAFONTAINE, Julie
 4. DUDING, Laurent
 5. STEINER, Anouk

Les Verts (19 député-e-s, 4 députées suppléantes)

- 19 député-e-s*
1. PANTILLON, Sera
 2. ERARD, Patrick
 3. CHOLLET, Clarence
 4. AMMANN TSCHOPP, Christine
 5. ROUX, Manon
 6. DUTOIT, Cloé
 7. GIGON, Richard
 8. ERARD, Monique
 9. HUMBERT, Naomi
 10. SMITH, Niel
 11. GRIMM, Juliette
 12. GAUCHAT, Manon
 13. NEUHAUS, Brigitte
 14. LOTT FISCHER, Johanna
 15. FATTON, Marc
 16. PESCANTE, Eleanor
 17. GRETILLAT, Fanny
 18. VAUCHER, Marie-France
 19. SKARTSOUNIS, Diane

- 4 députées suppléantes*
1. SKARTSOUNIS, Stéphanie
 2. BLANC, Barbara
 3. BARRELET, Céline
 4. COMBREMONT, Emma

POP (8 député-e-s, 2 députés suppléants)

- 8 député-e-s*
1. BLUM, Sarah
 2. DUPRAZ, Céline
 3. KAPETANOVIC, Armin
 4. EICHENBERGER, Léa
 5. BOUKHRIS, Karim
 6. ZIEGLER, Daniel
 7. GUINAND, Cécile
 8. IOSET, Adriana

- 2 députés suppléants*
1. VAUCHER, Philippe
 2. GRESSOT, Julien

UDC (8 député-e-s, 2 députés suppléants)

- 8 député-e-s*
1. ROSSELET-CHRIST, Niels
 2. CARIO, Grégoire
 3. DURINI, Arnaud
 4. BERGER, Daniel
 5. BARBEY, Christiane

- 6. MATTHEY-JUNOD, Estelle
- 7. DURINI, Roxann
- 8. GEISER, Quentin

2 députés suppléants

- 1. FINGER, Evan
- 2. WILLENER, Walter

PVL (8 député-e-s, 2 députées suppléantes)

8 député-e-s

- 1. LEITENBERG, Brigitte
- 2. TISSOT-DAGUETTE, Mireille
- 3. HIRTER, Jennifer
- 4. PLACHTA, Caroline
- 5. PEARSON PERRET, Sarah
- 6. BRÊCHET, Magali
- 7. KISTLER, Aël
- 8. NOYER, Julien

2 députées suppléantes

- 1. DONZÉ, Martine
- 2. MONTANDON, Céline

LC (4 député-e-s, 1 députée suppléante)

4 député-e-s

- 1. SCHALLENBERGER, Nathalie
- 2. FIVAZ, Blaise
- 3. JEANNERET, Eddy
- 4. CUCHE, Brian

1 députée suppléante

- 1. FREITAG, Manon

PRÉSENCE

Présents : 96 députées et députés, 19 députées suppléantes et députés suppléants

Député-e-s excusé-e-s

M. Fabio Bongiovanni
M^{me} Juliette Grimm
M^{me} Garance La Fata
M^{me} Anne-Françoise Loup

Député-e-s suppléant-e-s en remplacement

M. Hermann Frick
M^{me} Stéphanie Skartsounis
M^{me} Karin Capelli
M^{me} Amina Chouiter Djebaili

Député-e-s suppléant-e-s excusé-e-s

M^{me} Emma Combremont
M. Philippe Vaucher

RÉUNION

En raison des restrictions imposées par l'actuelle pandémie Covid-19, la cérémonie solennelle (art. 119, al. 3, OGC) ainsi que le traditionnel cortège n'ont pas lieu. Seule la session d'ouverture est maintenue.

BUREAU PROVISOIRE

Le bureau provisoire de la première séance est composé comme suit, en application de l'article 117 de la loi d'organisation du Grand Conseil :

<i>Président :</i>	M. Boris Keller	(député dès l'année 2001)
<i>Scrutateurs :</i>	M ^{me} Estelle Matthey-Junod	(2000)
	M. Hugo Clémence	(1998)
	M ^{me} Manon Gauchat	(1998)
	M ^{me} Cloé Dutoit	(1996)

NB : La plus jeune membre du Grand Conseil, M^{me} Juliette Grimm (2002) étant excusée lors de la session d'ouverture du 25 mai, elle ne fait pas partie du bureau provisoire.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, M. Boris Keller, doyen d'ancienneté : – En tant que doyen, nous ouvrons cette nouvelle législature.

La fête, aujourd'hui, est raccourcie par ce que vous savez, ce virus. Nous profitons aussi aujourd'hui de dire que par tous les moyens que l'on a, si on peut le plus vite possible reprendre une vie normale et résider dans cette salle, ce ne sera que du bénéfice pour tout le monde.

Nous allons commencer par des communications. Nous devons excuser l'absence des députées et député suivants :

- M^{me} Juliette Grimm, qui sera remplacée par la députée suppléante Stéphanie Skartsounis,
- M^{me} Garance La Fata, qui sera remplacée par la députée suppléante Karin Capelli,
- M^{me} Anne-Françoise Loup, qui sera remplacée par la députée suppléante Amina Chouiter Djebaili,
- M. Fabio Bongiovanni, qui sera remplacé par le député suppléant Hermann Frick,

et des députée suppléante et député suppléant suivants :

- M^{me} Emma Combremont,
- M. Philippe Vaucher.

Nous devons aussi vous expliquer, surtout pour les nouveaux, comme il y en a beaucoup, comment fonctionne l'informatisation de cette salle du Grand Conseil.

Sur les pupitres des députées et députés, ainsi que des membres du Conseil d'État, une carte magnétique nominative a été déposée. Cette carte permet au système informatique de vous identifier lors d'une prise de parole. Elle vous permettra également de voter lors de l'adoption des rapports de validation des élections. Nous vous prions de l'insérer à l'emplacement dédié et de la laisser en place pendant toute la durée de la présente séance. Lorsque vous quitterez la salle à l'issue de celle-ci, vous êtes priés de la prendre avec vous ; il s'agit de votre carte personnelle qui vous accompagnera tout au long de cette législature.

Les députées suppléantes et députés suppléants non appelés à remplacer une personne absente, et donc non habilités à prendre part aux votes qui auront lieu tout à l'heure, recevront, pour leur part, cette carte en fin de session.

À propos de la sonorisation de la salle et du vote électronique, vous voudrez bien vous référer aux instructions figurant sur le document « Technique de la salle du Grand Conseil » déposé sur les pupitres.

Nous vous invitons aussi à respecter strictement les mesures sanitaires qu'il nous appartient de vous rappeler :

- Toutes les personnes présentes sont enjointes à respecter les mesures de protection générale telles que l'hygiène des mains, l'éloignement social, l'obligation du port du masque, et les autres règles d'hygiène recommandées par l'OFSP. La responsabilité de chacun-e est engagée afin que ces règles soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment. Lorsque cela est possible, la distanciation sociale de 1,5 mètre est recommandée, en complément au port du masque. Celui-ci est obligatoire en tout temps, y compris lors des prises de parole.
- Dans la cour du Château, les participants qui resteraient attroupés à moins de 1,5 mètre de distance les uns des autres doivent aussi porter leur masque. Les personnes fumant des cigarettes sont instamment priées de respecter une distance de 1,5 mètre de toute autre personne.

ORDRE DU JOUR

A. Validation des élections et assermentation

1. Rapport de la commission de validation des élections [21.605](#)
Élections du Grand Conseil et du Conseil d'État (1^{er} tour)
2. Rapport de la commission de validation des élections [21.606](#)
Élection du Conseil d'État (2^e tour)
3. Assermentation des députées, députés, députées suppléantes, députés suppléants au Grand Conseil et des membres du Conseil d'État

B. Élections et désignations

4. Élection de la présidente ou du président du Grand Conseil, d'une première vice-présidente ou d'un premier vice-président, d'une seconde vice-présidente ou d'un second vice-président, de deux membres du bureau, de quatre scrutatrices ou scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou scrutateurs suppléants
5. Désignation des commissions permanentes, à savoir :
 - a) commission législative
 - b) commission de gestion
 - c) commission des finances
 - d) commission des affaires extérieures
 - e) commission judiciaire
 - f) commission de rédaction
 - g) commission des pétitions et des grâces
6. Désignation des commissions thématiques suivantes :
 - a) commission Fiscalité
 - b) commission Mobilité
 - c) commission Santé

- d) commission Énergie
 - e) commission Prévoyance
 - f) commission Éducation
 - g) commission Prestations sociales
7. Désignation des commissions temporaires suivantes :
- a) commission Encouragement des activités culturelles
 - b) commission Gestion des déchets urbains et Sites pollués
 - c) commission Réforme SPEJ
 - d) commission Transports publics
 - e) commission Loi sur la police
 - f) commission Personnes avec handicap
 - g) commission Plan d'action phytosanitaire
 - h) commission Modernisation des fromageries

DISCOURS PRÉSIDENTIEL

M. Boris Keller, doyen d'ancienneté, prononce le discours suivant :

Je vous ai préparé un petit discours, ce n'est pas ma spécialité, je le reconnais, mais je vous rassure, il ne sera pas trop long ! L'émotion me donne toujours soif et c'est vrai que vous me verrez souvent boire de l'eau, ce qui est rare pour un vigneron, mais cela se fait aussi ! (*Rires.*)

Chères et chers collègues député-e-s, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'État, Madame la secrétaire générale, Madame la chancelière, Mesdames et Messieurs les membres du secrétariat général du Grand Conseil, les invités et les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Je me permets tout d'abord d'adresser mes chaleureuses félicitations aux députées et députés, suppléantes et suppléants, élus ou réélus, ainsi qu'aux cinq membres du Conseil d'État.

Je vous souhaite, je nous souhaite, amicalement et très sincèrement, une législature empreinte de sérénité et de collégialité.

Sérénité et collégialité, deux valeurs essentielles pour la qualité de nos débats. Ces valeurs nous ont incontestablement aidés dans la dernière législature où le bon sens a prévalu dans les gros dossiers, tels que la santé, la réforme fiscale, la loi sur l'énergie et la mobilité en général.

Mesdames les députées en particulier, vous avez fait une entrée en force dans ce plénum, et celui qui vous parle, que certains considèrent « un peu comme un macho », fait mentir aujourd'hui la légende en vous adressant ses vives et très sincères félicitations.

Et, promis juré, je ne signerai pas une proposition pour établir un quota d'hommes dans ce parlement... du moins dans un premier temps ! (*Rires.*)

Vous vous souvenez probablement de cette session des jeunes du 11 septembre 2014, parlement formé de députés en herbe, parlement intentionnellement féminisé et rajeuni dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

Et le sujet proposé était justement « Évolution du droit de vote entre 1814 et 2014. Droit de vote des femmes et âge du droit de vote ».

Eh bien, sans pourtant aucun quota imposé, on a vu débattre dans cette salle 86 jeunes filles et 29 garçons avec des avis très tranchés parfois, mais avec un respect permanent des autres participants au débat. Ils avaient compris la liberté de pensée et d'expression. Ils conservaient l'estime de l'autre malgré des avis certaines fois en totale opposition.

N'était-ce pas un avant-goût prometteur de cette législature qui commence ?

C'est en tout cas ce que je nous souhaite.

Concernant maintenant la représentation des régions dont toutes ne s'y retrouvent pas vraiment.

La circonscription unique n'a effectivement pas empêché certains votes régionalistes, mais, pour ma part et malgré une perte pour ma région, je dirai simplement que c'est le jeu de la démocratie et que le peuple a toujours raison !

Un clin d'œil maintenant aux médias, *Arcinfo* en particulier qui posait la question le 1^{er} avril : « *Que font les députés neuchâtelois qui ne déposent jamais de proposition écrite ?* »

Celui qui vous parle était épinglé avec 36 autres collègues, cela ne l'a pas empêché de dormir, mais aujourd'hui, chers journalistes, que cela vous plaise ou non, vous êtes obligés de m'écouter !

Mesdames et Messieurs,

C'est évidemment aujourd'hui un honneur pour moi d'ouvrir cette législature 2021-2025. Un honneur qui se double d'un plaisir puisque je pourrai, tout à l'heure, procéder à l'assermentation de cinq conseillers d'État dont deux femmes, l'une de chez moi et l'autre de chez moi aussi !

L'une de ma Grande Béroche... et l'autre de mon parti libéral-radical !

Le doyen du Grand Conseil, m'a-t-on informé, a la possibilité d'être, l'espace d'un instant, « le fou du roi, ou plutôt de la République ». Il ne doit rendre de comptes à personne. C'est un rare et bref privilège et j'en ai usé ici quelque peu.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je vous rappelle mon slogan de campagne :

« Innover et responsabiliser plutôt que légiférer et interdire ».

Libéral-radical de cœur et de raison... ou de raison et de cœur... c'est selon, je suis reconnaissant de pouvoir bénéficier de l'héritage de ceux qui ont fondé la Suisse moderne, avec la réussite de notre système démocratique et la mise en place des conditions-cadres de notre prospérité économique.

La pandémie Covid-19 a marqué la fin de la dernière législature, elle va certainement encore nous impacter même si l'on semble voir le bout du tunnel.

Nous devons donc nous serrer les coudes pour réussir la sortie de cette crise sanitaire.

Non seulement le collège gouvernemental devra être uni indépendamment des personnalités et des sensibilités qui le composent, mais également notre Grand Conseil devra prendre ses responsabilités dans la recherche de consensus.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, je compte sur vous !

Nous verrons que ce ne sont pas les slogans politiques, ni le mien cité tout à l'heure, ni les vôtres, qui font la qualité des débats, mais les arguments et la logique dans laquelle ils s'inscrivent.

Le débat politique va bien sûr parfois nous diviser, mais je suis sûr que l'importance des enjeux va aussi nous réunir.

Mesdames et Messieurs, avec vous, je veux y croire !

Vive la République !

Vive le Canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

ÉLECTION CANTONALE**21.605**

**Rapport de la commission de validation des élections au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation de l'élection du Grand Conseil
et concernant
le 1^{er} tour de l'élection du Conseil d'État**

(Du 12 mai 2021)

M^{me} Jennifer Hirter occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

Le président : – En ce qui concerne ce rapport, des personnes souhaitent-elles s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, alors nous passons au débat article par article.

Débat article par article

**Décret
portant validation de l'élection du Grand Conseil**

Article unique. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de décret est adopté par 100 voix sans opposition.

ÉLECTION CANTONALE**21.606**

**Rapport de la commission de validation des élections au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation de l'élection du Conseil d'État**(Du 20 mai 2021)

M^{me} Jennifer Hirter occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

Le président : – Des personnes souhaitent-elles s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons au débat article par article.

*Débat article par article***Décret
portant validation de l'élection du Conseil d'État**

Article unique. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de décret est adopté par 99 voix sans opposition.

ASSERMENTATION

Le président : – Nous allons procéder maintenant à l'assermentation des députées et députés, puis des députées suppléantes et députés suppléants. Cette assermentation sera faite par les deux plus jeunes membres de notre bureau provisoire, il s'agit de M^{me} Estelle Matthey-Junod et M. Hugo Clémence. Ensuite, nous procéderons personnellement à celle des membres du Conseil d'État.

Nous invitons l'assemblée et le public à se lever.

Nous vous donnons lecture de la formule du serment constitutionnel tel que le prévoit l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Les députées et députés, puis les députées suppléantes et députés suppléants sont priés maintenant de prêter serment en levant la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ». Ils répondront à l'appel fait par l'un des membres du bureau provisoire.

Il est alors procédé à l'assermentation des députées et députés, des députées suppléantes et députés suppléants, conformément à l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

Le président : – Merci beaucoup et félicitations à toutes et à tous.

Nous vous prions de rester debout car nous allons maintenant procéder à l'assermentation des membres du Conseil d'État. Nous invitons donc Mesdames les conseillères d'État et Messieurs les conseillers d'État à se lever et à venir se placer face à la présidence, entre la travée centrale de l'hémicycle et le pupitre des scrutateurs. Nous invitons également l'huissière du Conseil d'État à prendre place.

Mesdames et Messieurs les conseillers d'État, nous vous donnons lecture de la formule du serment constitutionnel tel que le prévoit l'article 125 de la loi d'organisation du Grand Conseil. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Il est alors procédé à l'assermentation des membres du Conseil d'État, conformément à l'article 126 de la loi d'organisation du Grand Conseil.

(Applaudissements.)

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL, D'UNE PREMIÈRE ET D'UNE SECONDE VICE-PRÉSIDENTE, DE DEUX MEMBRES DU BUREAU, DE DEUX SCRUTATRICES ET DE DEUX SCRULATEURS ET DE DEUX SCRULATEURS SUPPLÉANTS

Le président : – Les membres du Grand Conseil ont reçu les propositions des groupes. Y a-t-il d'autres propositions ?

Cela ne semble pas être le cas. Conformément à l'article 320 de la loi d'organisation du Grand Conseil, constatant que le nombre des candidats ne dépasse pas celui des membres à élire, l'élection est tacite.

Nous vous donnons maintenant la composition du bureau du Grand Conseil :

Président :	M. Quentin Di Meo
1 ^e vice-présidente :	M ^{me} Clarence Chollet
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Martine Docourt Ducommun
Membres :	M ^{me} Mary-Claude Fallet
	M. Niel Smith

Présidente du groupe libéral-radical :	M ^{me} Béatrice Haeny
Président du groupe socialiste :	M. Jonathan Gretillat
Présidente du groupe VertPOP :	M ^{me} Sarah Blum
Président du groupe UDC :	M. Niels Rosselet-Christ
Président du groupe Vert'Libéral-Le Centre :	M. Aël Kistler

Les scrutatrices, scrutateurs, et scrutateurs suppléants sont les suivants :

Scrutateurs-trices	M. Bastian Droz
	M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud
	M ^{me} Fanny Gretillat
	M. Blaise Fivaz
Scrutateurs suppléants	M ^{me} Sophie Rohrer
	M. Patrick Erard

Nous vous invitons à les applaudir et nous invitons le nouveau bureau à prendre place.

(Applaudissements.)

Le président : – Il y a une tradition, c'est que je dois remettre la cloche au nouveau président. J'en profite pour lui donner également un petit produit de notre région.

(M. Boris Keller remet la cloche et le présent à M. Quentin Di Meo.)

Je te souhaite bonne chance et je te laisse la place.

DISCOURS PRÉSIDENTIEL

Le président Quentin Di Meo prononce le discours suivant :

Chères et chers collègues député-e-s, Mesdames les conseillères d'État, Messieurs les conseillers d'État, Madame la chancelière d'État, Monsieur le président du Conseil communal de Val-de-Travers, ma très chère famille, chères et chers représentants des médias, chères Neuchâteloises, chers Neuchâtelois, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi aujourd'hui de commencer par quelques remerciements. Tout d'abord, à ceux qui me soutiennent, et me guident ; ma famille, mes amis, mes collègues, toutes ces personnes qui font partie de ma vie et la rendent mémorable. Un soutien sans limite, sans jugement. Un soutien nécessaire pour avancer dans ce monde où l'exigence règne souvent en maître. Des remerciements à ma famille politique, qui m'accompagne depuis plusieurs années et offre des opportunités palpitantes. Des remerciements aux membres du gouvernement, à l'écoute, toujours prêts à donner de précieux conseils. Finalement, des remerciements à l'ensemble du secrétariat général du Grand Conseil, qui, comme tout le monde le sait, apporte un soutien et une force de travail indispensables au fonctionnement de notre Autorité.

Et bien sûr, à vous, chères et chers représentants des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Des remerciements sincères et enthousiastes. Vous m'offrez aujourd'hui une confiance que je saurai recevoir à sa juste valeur. Un honneur qui m'est donné et qui sonne pour moi comme un privilège, une marque de reconnaissance. Je considère cette mission comme un devoir envers le canton. Ma motivation est indéfectible et je m'engagerai sans relâche pour remplir les exigences de cette fonction.

Il y a quelques semaines, chaque commune de notre canton s'est exprimée dans les urnes. La population a fait son choix et nous a sollicités pour représenter leurs intérêts, ici, dans cet hémicycle. Prenons conscience de cet acte démocratique qui représente à la fois une chance et une responsabilité. Une chance de pouvoir siéger, de pouvoir débattre, de pouvoir décider. Mais également une responsabilité. Celle d'offrir à chaque citoyenne et chaque citoyen un canton où il fait bon vivre. Une société où toutes et tous peuvent réaliser et se réaliser. Où la volonté permet le possible. Où le possible devient le réel. Vous me direz que mon objectif est commun et que c'est justement l'intérêt de chacune et chacun d'entre nous. Probablement. Alors pourquoi nous trouvons-nous ici, ornés de couleurs politiques différentes, de convictions propres ? Je vous répondrai : les chemins, bien sûr. Car au-delà des clivages politiques, au-delà de l'ambition personnelle, au-delà des querelles partisans, le collectif doit primer. Un intérêt supérieur qui doit se maintenir au centre de nos débats. Aucun chemin n'est droit, aucun n'est parfait. Seuls le questionnement, la confrontation et la discussion permettent d'atteindre les meilleurs résultats. C'est ainsi, dans un climat de consensus, que nous donnerons à notre canton les plus belles chances de succès.

Même si la circonscription unique est désormais en vigueur, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée toute particulière pour le Val-de-Travers. Ma région, celle qui m'a vu naître, qui m'a vu grandir et qui me voit encore aujourd'hui, je l'espère, comme un citoyen engagé. Notre canton ne peut se payer le luxe d'un morcellement néfaste à notre prospérité. Le Haut, le Bas, les Vallées. Nous ne faisons qu'un. Chaque partie de notre territoire, avec ses spécificités propres, contribue au rayonnement de notre petit bout de Suisse.

Je me suis engagé en politique il y a dix ans, quelques semaines avant ma majorité. Un coup du hasard, je le concède volontiers. Une première veste, c'est ainsi que l'on dit, aux élections communales de Val-de-Travers. Une expérience magnifique et tellement formatrice. Puis les choses se sont enchaînées et je me retrouve aujourd'hui face à vous, avec ce pin's accroché à mon veston et cette cloche que je ferai retentir avec beaucoup de fierté et d'humilité. Pour l'anecdote, lors de mon entrée au bureau du Grand Conseil, il y a trois ans, je ne connaissais pas encore l'ensemble des rouages de notre République, et notre très estimée présidente de groupe s'était bien gardée de me dire que les membres du bureau évoluaient en son sein et se retrouvaient un beau jour président du parlement. Je vous laisse imaginer ma surprise lorsque je l'ai appris, et ma détermination lorsque je l'ai compris.

Pour cette législature, un défi gigantesque nous attend. Un travail immense. En temps normal, bien sûr. Mais là, les choses sont différentes. Depuis de longs mois maintenant, notre société fait face à une crise sans précédent. La résilience, un mot prononcé dans toutes les bouches, écrit dans tous les discours, lu dans tous les journaux. Attendre, prendre sur soi, se contenter d'une liberté toute relative. Certaines blessures provoquées par cette pandémie ne guériront probablement jamais. Nous le savons. Des blessures physiques et psychiques, parfois irréparables. Des blessures sociales et économiques. Des blessures morales, des blessures sociétales. Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont œuvré et qui œuvrent encore pour faire face à cette situation inédite.

Finalement, il me revient la tâche de vous dire, sans surprise, qu'aucune fête, aucun cortège, pas même un morceau de musique, ne viendra nourrir cette journée si importante pour notre canton. Hélas, la situation sanitaire nous oblige à limiter ce moment à un discours. Mais nous reviendrons, plus forts, plus volontaires que jamais, pour célébrer comme il se doit l'ouverture de cette législature.

Puisse l'avenir souffler le vent de la prospérité et dévoiler ainsi notre soleil de la liberté !

Vive la République et vive le canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

COMMISSIONS PERMANENTES, THÉMATIQUES ET TEMPORAIRES

Le président : – Nous pouvons poursuivre avec notre ordre du jour.

Selon l'article 65, alinéa 1, de la loi d'organisation du Grand Conseil : « *Les membres des commissions, leur présidente ou leur président et leur vice-présidente ou leur vice-président sont*

désignés par le bureau sur proposition des groupes, sur la base de la représentation proportionnelle. »

Vous avez tous reçu un document comportant les noms des membres proposés par les groupes parlementaires, ce sont ceux qui figurent sur le document que vous avez reçu. Par ailleurs, ces propositions ont été acceptées tacitement par le nouveau bureau. Par conséquent, les commissions suivantes sont désignées :

Commissions permanentes

Commission législative (13 membres)

M^{mes} et MM. Fabio Bongiovanni, président, Béatrice Haeny, Didier Germain et Damien Humbert-Droz pour le groupe libéral-radical ; Sarah Pearson Perret, vice-présidente, pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Baptiste Hunkeler, Corine Bolay Mercier et Romain Dubois pour le groupe socialiste ; Sarah Blum, Céline Dupraz, Clarence Chollet et Cloé Dutoit pour le groupe VertPOP ; Estelle Matthey-Junod pour le groupe UDC.

Commission de gestion (13 membres)

M^{mes} et MM. Christian Mermet, président, Corine Bolay Mercier et Romain Dubois pour le groupe socialiste ; Sera Pantillon, vice-présidente, Cécile Guinand, Brigitte Neuhaus et Fanny Gretillat pour le groupe VertPOP ; Lionel Rieder, Stéphane Rosselet, Francis Krähenbühl et Michel Zurbuchen pour le groupe libéral-radical ; Daniel Berger pour le groupe UDC ; Caroline Plachta pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission des finances (13 membres)

M^{mes} et MM. Sandra Menoud, présidente, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt et Quentin Di Meo pour le groupe libéral-radical ; Patrick Erard, vice-président, Armin Kapetanovic, Christine Ammann Tschopp et Niel Smith pour le groupe VertPOP ; Martine Docourt Ducommun, Jonathan Gretillat et Antoine de Montmollin pour le groupe socialiste ; Grégoire Cario pour le groupe UDC ; Mireille Tissot-Daguette pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission des affaires extérieures (13 membres)

M^{mes} et MM. Annie Clerc-Birambeau, présidente, Garance La Fata, et Amina Chouiter Djebaili pour le groupe socialiste ; Arnaud Durini, vice-président, pour le groupe UDC ; Patricia Borloz, Céline Cortina, Sloane Studer et Pascale Ethel Leutwiler pour le groupe libéral-radical ; Adriana Ioset, Barbara Blanc, Céline Barrelet et Diane Skartsounis pour le groupe VertPOP ; Brigitte Leitenberg pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission judiciaire (6 membres)

M^{mes} et MM. Céline Dupraz, présidente, et Cloé Dutoit pour le groupe VertPOP ; Fabio Bongiovanni, vice-président, et Nicolas Ruedin pour le groupe libéral-radical ; Christian Mermet pour le groupe socialiste ; Nathalie Schallenberger pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission de rédaction (6 membres)

M^{mes} et MM. Nadia Chassot, présidente, et Bastian Droz pour le groupe libéral-radical ; Marinette Matthey, vice-présidente, pour le groupe socialiste ; Cloé Dutoit et Adriana Ioset pour le groupe VertPOP ; Céline Montandon pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission des pétitions et des grâces (9 membres)

M^{mes} et MM. Karim Boukhris, président, Stéphanie Skartsounis et Manon Gauchat pour le groupe VertPOP ; Boris Keller, vice-président, Sarah Curty et Claudine Geiser pour le groupe libéral-radical ; Josiane Jemmely et Hugo Clémence pour le groupe socialiste ; Manon Freitag pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commissions thématiques

Commission Mobilité (13 membres)

M^{mes} et MM. Nicolas Ruedin, président, Martial Robert-Nicoud, Ludovic Kuntzer et Corinne Schaffner pour le groupe libéral-radical ; Julien Gressot, vice-président, Johanna Lott Fischer, Marc Fatton et Naomi Humbert pour le groupe VertPOP ; Anne-Françoise Loup, Laurent Duding et Fabienne Robert-Nicoud pour le groupe socialiste ; Quentin Geiser pour le groupe UDC ; Aël Kistler pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Fiscalité (13 membres)

M^{mes} et MM. Karim Boukhris, président, Léa Eichenberger, Christine Amman Tschopp et Sera Pantillon pour le groupe VertPOP ; Sandra Menoud, vice-présidente, Hermann Frick, Sébastien Marti et Cédric Haldimann pour le groupe libéral-radical ; Antoine de Montmollin, Romain Dubois et Marinette Matthey pour le groupe socialiste ; Evan Finger pour le groupe UDC ; Julien Noyer pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Santé (13 membres)

M^{mes} et MM. Brigitte Neuhaus, présidente, Léa Eichenberger, Cécile Guinand et Barbara Blanc pour le groupe VertPOP ; Sébastien Marti, vice-président, Blaise Courvoisier, Andreas Jurt et Vincent Martinez pour le groupe libéral-radical ; Josiane Jemmely, Anne Bramaud-du Boucheron et Katia Della Pietra pour le groupe socialiste ; Christiane Barbey pour le groupe UDC ; Magali Brêchet pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Énergie (11 membres)

M^{mes} et MM. Jonathan Gretillat, président, et Joëlle Eymann pour le groupe socialiste ; Quentin di Meo, vice-président, Boris Keller, Michel Zurbuchen et Armelle von Allmen Benoit pour le groupe libéral-radical ; Fanny Gretillat, Julien Gressot et Clarence Chollet pour le groupe VertPOP ; Daniel Berger pour le groupe UDC ; Aël Kistler pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Éducation (13 membres)

M^{mes} et MM. Assamoi Rose Lièvre, présidente, Annie Clerc-Birambeau et Hugo Clémence pour le groupe socialiste ; Roxann Durini, vice-présidente, pour le groupe UDC ; Mary-Claude Fallet, Lionel Rieder, Pascale Ethel Leutwiler et Corinne Schaffner pour le groupe libéral-radical ; Philippe Vaucher, Daniel Ziegler, Manon Roux et Monique Erard pour le groupe VertPOP ; Brian Cucho pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Prévoyance (13 membres)

M^{mes} et MM. Josette Frésard, présidente, Sloane Studer, Didier Germain et Alexis Maire pour le groupe libéral-radical ; Niel Smith, vice-président, Karim Boukhris, Daniel Ziegler et Patrick Erard pour le groupe VertPOP ; Nathalie Ebner Cottet, Karin Capelli et Corine Bolay Mercier pour le groupe socialiste ; Evan Finger pour le groupe UDC ; Julien Noyer pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Prestations sociales (11 membres)

M^{mes} et MM. Julien Noyer, président, pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Fabienne Robert-Nicoud, vice-présidente, et Nathalie Ebner Cottet pour le groupe socialiste ; Sloane Studer, Céline Cortina, Blaise Courvoisier et Claudine Geiser pour le groupe libéral-radical ; Céline Dupraz, Diane Skartsounis et Marie-France Vaucher pour le groupe VertPOP ; Christiane Barbey pour le groupe UDC.

Commissions temporaires

Commission Encouragement des activités culturelles (7 membres)

M^{mes} et MM. Eleanor Pescante, présidente, et Manon Gauchat pour le groupe VertPOP ; Brigitte Leitenberg, vice-présidente, pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Martine Docourt Ducommun pour le groupe socialiste, Claudine Geiser, Caroline Juillerat et Nadia Chassot pour le groupe libéral-radical.

Commission Gestion des déchets urbains et Sites pollués (13 membres)

M^{mes} et MM. Michel Zurbuchen, président, Didier Germain, Quentin Di Meo et Martial Robert-Nicoud pour le groupe libéral-radical ; Martine Docourt Ducommun, vice-présidente, Christian Mermet et Marinette Matthey pour le groupe socialiste ; Clarence Chollet, Julien Gressot, Richard Gigon et Emma Combremont pour le groupe VertPOP ; Quentin Geiser pour le groupe UDC ; Martine Donzé pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Réforme SPEJ (13 membres)

M^{mes} et MM. Sarah Fuchs-Rota, présidente, Julie Courcier Delafontaine et Annie Clerc-Birambeau pour le groupe socialiste ; Mary-Claude Fallet, vice-présidente, Sarah Curty, Ludovic Kuntzer et Nadia Chassot pour le groupe libéral-radical ; Sarah Blum, Juliette Grimm, Monique Erard et Sera Pantillon pour le groupe VertPOP ; Roxann Durini pour le groupe UDC ; Nathalie Schallenberger pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Transports publics (13 membres)

M^{mes} et MM. Fabio Bongiovanni, président, Sophie Rohrer, Carine Muster et Hermann Frick pour le groupe libéral-radical ; Baptiste Hunkeler, vice-président, Katia Della Pietra et Anita Cuenat pour le groupe socialiste ; Clarence Chollet, Julien Gressot, Stéphanie Skartsounis et Marie-France Vaucher pour le groupe VertPOP ; Grégoire Cario pour le groupe UDC ; Blaise Fivaz pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Commission Loi sur la police (7 membres)

M^{mes} et MM. Damien Humbert-Droz, président, Sandra Menoud et Lionel Rieder pour le groupe libéral-radical ; Armin Kapetanovic, vice-président, et Cloé Dutoit pour le groupe VertPOP ; Blaise Fivaz pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Josiane Jemmely pour le groupe socialiste.

Commission Personnes avec handicap (13 membres)

M^{mes} et MM. Magali Brêchet, présidente, pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Johanna Lott Fischer, vice-présidente, Léa Eichenberger, Emma Combremont et Marie Franche Vaucher pour le groupe VertPOP ; Blaise Courvoisier, Patricia Borloz, Michel Zurbuchen et Caroline Juillerat pour le groupe libéral-radical ; Annie Clerc-Birambeau, Sarah Fuchs Rota et Corine Bolay Mercier pour le groupe socialiste ; Grégoire Cario pour le groupe UDC.

Commission Plan d'action phytosanitaire (13 membres)

M^{mes} et MM. Richard Gigon, président, Léa Eichenberger, Julien Gressot, Marc Fatton et Céline Barrelet pour le groupe VertPOP ; Mary-Claude Fallet, vice-présidente, Stéphane Rosselet, Armelle von Allmen Benoit et Carine Muster pour le groupe libéral-radical ; Jennifer Hirter pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Laurent Duding, Martine Docourt Ducommun et Marinette Matthey pour le groupe socialiste ; Quentin Geiser pour le groupe UDC.

Commission Modernisation des fromageries (11 membres)

M^{mes} et MM. Quentin Geiser, président, pour le groupe UDC ; Marc Fatton, vice-président, Johanna Lott Fischer et Daniel Ziegler pour le groupe VertPOP ; Assamoi Rose Lièvre et Julie Courcier Delafontaine pour le groupe socialiste ; Stéphane Rosselet, Michel Zurbuchen, Sandra Menoud et

Armelle von Allmen Benoit pour le groupe libéral-radical ; Eddy Jeanneret pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président : – Lorsque vous quitterez la salle à l'issue de cette séance, vous voudrez bien prendre votre carte magnétique avec vous, pour celles et ceux d'entre vous qui l'ont trouvée sur leur pupitre. Quant aux députées et députés suppléants qui ne l'ont pas encore reçue, il leur est demandé de passer par l'antichambre où une personne du secrétariat général du Grand Conseil la leur remettra.

Nous en avons terminé avec les points de notre ordre du jour. Nous vous remercions de votre présence et vous souhaitons une excellente journée.

Séance levée à 11h40.

Session close.

Les présidents,

B. KELLER

Q. DI MEO

La secrétaire générale,

J. PUG